BBK/CKS

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2022-___O4OO ___/PRES-TRANS/PM/EMAECRBE/MEFP/MEEEA portant ratification de l'accord de prêt n°5585150000002 conclu le 17 décembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN)

2t nº 00407

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 1^{er} mars 2022;

Vu le décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement :

Vu la loi n°044-2021/AN du 20 décembre 2021 portant habilitation du Gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords et les conventions de financement signés entre le Burkina Faso les partenaires techniques et financiers;

Vu l'accord de prêt n°5585150000002 conclu le 17 décembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN);

Vu la décision n°2022-006/CC du 04 avril 2022 sur la conformité à la Constitution de l'accord de prêt n°5585150000002 conclu le 17 décembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN);

Vu l'ordonnance n°2022- ⁰⁰⁵PRES-TRANS du 27 juin 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5585150000002 conclu le 17 décembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN);

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 08 juin 2022 ;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est ratifié l'accord de prêt n°5585150000002 conclu le 17 décembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN).

ARTICLE 2:

La contre-valeur en francs CFA du montant est d'environ 1,086 milliard et sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord de financement.



ARTICLE 3:

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur, le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective et le Ministre de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.



Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA

Le Premier Ministre



Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Ragnaghnewendé Olivia ROUAMBA

DUNDADA

Seglaro Abel SOME

Le Ministre de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement

Maminata TRAORE/COULIBALY

